



COMMUNE DE SENARCLENS

Directive de location pour le Refuge des Chênes

Vous disposez de la cabane dès 9h00 le matin du jour de la location.

- **Mobilier intérieur**
Il est interdit de sortir le mobilier qui se trouve à l'intérieur du refuge. Les bancs ne doivent pas être entreposés sur les tables.
- **Poêle**
Un feu modéré est recommandé. L'évacuation des cendres est effectuée par la commune. La commune ne fournit pas le bois pour le poêle.
- **Mobilier et parois**
Les agrafes et les punaises sont interdites. Le papier adhésif est autorisé, mais doit être enlevé après utilisation.
- **Extincteur**
L'extincteur se trouve à l'intérieur du refuge, dans le coin, derrière la porte.
- **Feu extérieur**
Uniquement sur l'emplacement « grillades » prévu à cet effet.
- **Fontaine**
L'eau n'est pas potable. Le bouchon de la fontaine ne doit pas être enlevé. Ne pas gaspiller l'eau, ni vider la fontaine.
- **Toilettes**
La clé se trouve à l'intérieur du refuge. Principe de toilettes dites « sèches » ; se conformer aux explications affichées à l'intérieur du local. Ne jamais utiliser d'eau. Ne jeter dans le WC ni protections hygiéniques, ni emballages.
- **Réduit extérieur (attenant au refuge, côté toilette)**
La clé est remise avec celle du refuge.

Avant votre départ:

- Ne plus alimenter le poêle
- Nettoyer les tables et bancs / ranger les bancs sous les tables (ne pas les entreposer sur les tables)

- Remettre en place sur l'étagère les bougies.
- Balayer le sol à l'intérieur du refuge et sous l'auvent.
- Si le grill a été utilisé ; le nettoyer et le remettre dans le réduit à l'extérieur du refuge (se nettoie plus aisément avec de l'eau chaude).
- S'assurer que les toilettes soient propres, fermer à clé le local WC. Mettre la clé à l'endroit prévu.
- Fermer les volets et les fenêtres du refuge.
- Les extérieurs : fontaine et mobilier doivent être propres, les mégots de cigarettes, papiers et autres déchets ramassés.
- Nettoyer l'emplacement grillades.
- Les poubelles seront emportées par vos soins, de même que les restes de nourriture.
- **Remarque : Le nettoyage devra être fait avant 09h00, heure de restitution de la clé dans la boîte aux lettres de l'administration communale.**
- Les objets manquants ou endommagés seront facturés
- Les éventuelles et nécessaires interventions de remise en ordre par notre employé communal seront facturées à raison de CHF 35.00 l'heure mais au minimum CHF 100.00.

Inventaire:

Dans le refuge:

- 5 tables
- 10 bancs
- 9 bougeoirs
- 1 clé pour le local WC
- 1 gant isolant
- 1 extincteur
- 2 balais
- 1 poubelle

Dans le cagibi extérieur:

- 3 tables extérieures
- 6 bancs extérieurs